



Règlements promotion « Campagne Achat Local » de la Chambre de Commerce et Industrie Mont-Joli-Mitis (CCI)

1. DATE

La promotion « Campagne Achat Local » débutera le 6 novembre 2023 et se terminera le 10 décembre 2023 à 23h59. Le tirage aura lieu le 14 décembre 2023 à 11 heures.

2. MODE DE PARTICIPATION

Du 6 novembre au 10 décembre, remplissez un coupon de participation qui vous sera remis avec tout achat de 20\$ et plus (tabac, alcool et loterie exclus) chez les commerçants participants et déposez-le dans la boîte prévue à cet effet chez tous les commerçants participants.

3. SÉLECTION DES GAGNANTS

Les tirages auront lieu le 14 décembre à 11h à Ma Cabane en Gaspésie de Mont-Joli. Parmi tous les coupons reçus, onze (11) coupons de participation seront pigés. L'ordre de pige des billets gagnants ira comme suit : 250\$ en carte-cadeau de Ma Cabane en Gaspésie; 250\$ en carte-cadeau du Marché du Draveur, 250\$ en carte-cadeau de Les Services Verro, 250\$ en billets-cadeaux offerts par le Carrefour jeunesse emploi Mitis (CJE), 250\$ en billets-cadeaux offerts par la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis, 500\$ en billets-cadeaux offerts par Mallette, 500\$ en billets-cadeaux offerts par Mitis en Affaires, 500\$ en billets-cadeaux offerts par la MRC de La Mitis, 500\$ en billets-cadeaux offerts par Équipe Geneviève Côté Via Capital, 1000\$ en billets-cadeaux offert par Ma Financière et 1000\$ en billets-cadeaux offerts par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC).

4. REMISE DES PRIX

Les personnes gagnantes seront contactées dans les 48 heures ouvrables suivant les tirages, les parties s'entendront alors pour la remise des prix. Les noms des personnes gagnantes seront disponibles sur la page Facebook de la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli/Mitis.

5. DESCRIPTION DES PRIX, 5250\$ au total.

250\$ en carte-cadeau de Ma Cabane en Gaspésie

250\$ en carte-cadeau de Les Services Verro

250\$ en carte-cadeau du Marché du Draveur

250\$ en billets-cadeaux de la CCI offerts par le CJE Mitis

250\$ en billets-cadeaux de la CCI offerts par la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de La Mitis

500\$ en billets-cadeaux de la CCI offerts par Mallette

500\$ en billets-cadeaux de la CCI offerts par Mitis en Affaires

500\$ en billets-cadeaux de la CCI offerts par la MRC de La Mitis

500\$ en billets-cadeaux de la CCI offerts par Équipe Geneviève Côté Via Capital

1000\$ en billets-cadeaux de la CCI offerts par Ma Financière
1000\$ en billets-cadeaux de la CCI offerts par la SADC

6. GÉNÉRALITÉS

6.1 La promotion sera publicisée par la page Facebook de la Chambre de commerce, par de l'affichage appropriée et via courriels aux membres.

6.2 Le concours est ouvert aux résidants du Québec âgée de 18 ans et plus. Sont exclus : les employés et administrateurs de la CCI ainsi que les gens vivant à la même adresse que ceux-ci.

6.3 Les règlements de ce concours sont disponibles auprès de la CCI ou sur la page Facebook de la CCI.

6.4 Les noms des personnes gagnantes seront affichés sur le site Internet et la page Facebook de la Chambre de commerce. Seuls les noms des personnes seront inscrits par souci de confidentialité.

6.5 En participant à ce concours, vous reconnaissez avoir lu les règlements et avoir accepté de vous y conformer, ainsi qu'à toutes les décisions finales des juges reliées à tout aspect de ce concours.

6.6 Avant d'être déclaré gagnant, le participant s'engage à signer une formule de déclaration et d'exonération de responsabilité, confirmant avoir lu, compris et s'être conformé aux règlements du concours, acceptant le prix tel quel et dégageant les organisateurs du concours et leurs renonciataires de toute responsabilité reliée à des blessures, accidents, pertes ou infortunes à la suite de la tenue de ce concours, ainsi qu'à l'octroi, l'utilisation et la jouissance du prix octroyé. Les gagnants devront aussi répondre à une question d'arithmétique.

6.7 Les prix ne sont pas transférables ni monnayables et doivent être réclamés dans les 30 jours suivant le tirage.

6.8 En participant ou en acceptant le prix, le gagnant autorise les organisateurs du concours, ou tout autre entité reliée au concours, à utiliser ses nom, adresse, déclaration au sujet du concours, du prix ou des organisateurs, photographie ou portrait à des fins publicitaires, sans rémunération et restriction quelconque.

6.9 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

6.10 Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la CCI au 418-775-4366.